

## **HYBRIGENICS**

Société anonyme au capital de 1.176.009,80 euros  
Siège social : 3-5, Impasse Reille - 75014 Paris  
415 121 854 R.C.S. Paris

---

### **ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE**

**DU 25 JUIN 2010**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

- lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et présentation par le conseil des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce,
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé,
- affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- examen des conventions visées à l'article L. 225-38 de code de commerce,
- renouvellement des fonctions du censeur,
- non-renouvellement des mandats d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant,
- autorisation à donner au conseil d'administration de procéder au rachat d'actions de la Société,

#### **Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

- approbation du projet de traité d'apport partiel d'actif prévoyant l'apport par la Société à la société Hybrigenics Services SAS de l'ensemble de ses activités de services consistant en la fourniture de solutions complètes pour la compréhension du fonctionnement des protéines dans les cellules à travers l'identification et la modulation des interactions entre protéines - approbation de cet apport, de son évaluation et de sa rémunération ;
- délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires, dans la limite d'un montant nominal global de 1.166.122,60 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières

donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 1.166.122,60 euros,

- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre au public, dans la limite d'un montant nominal global de 1.166.122,60 euros,
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier, dans la limite d'un montant nominal global de 1.166.122,60 euros,
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des délégations susvisées,
- fixation du montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations susvisées,
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres,
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'attribuer un nombre maximum de 100.000 bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription d'un nombre maximum de 100.000 actions ordinaires de la Société - suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie de bénéficiaires suivante : administrateurs de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société, membres indépendants de tout comité mis en place par le conseil d'administration et personnes physiques ou morales liées à la Société par un contrat de consultant,
- autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce,
- autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du code du travail.

--ooOoo--